

- Respecte les normes du Code de construction du Québec- Chapitre 1, Bâtiment et Code national du bâtiment-Canada 1995 (modifié)
- Résulte du vécu des personnes ayant une déficience et de l'expertise des professionnels de l'IRDPO et de la Ville de Québec
- Correspond à la zone confort pour l'ensemble des utilisateurs



OBJECTIFS

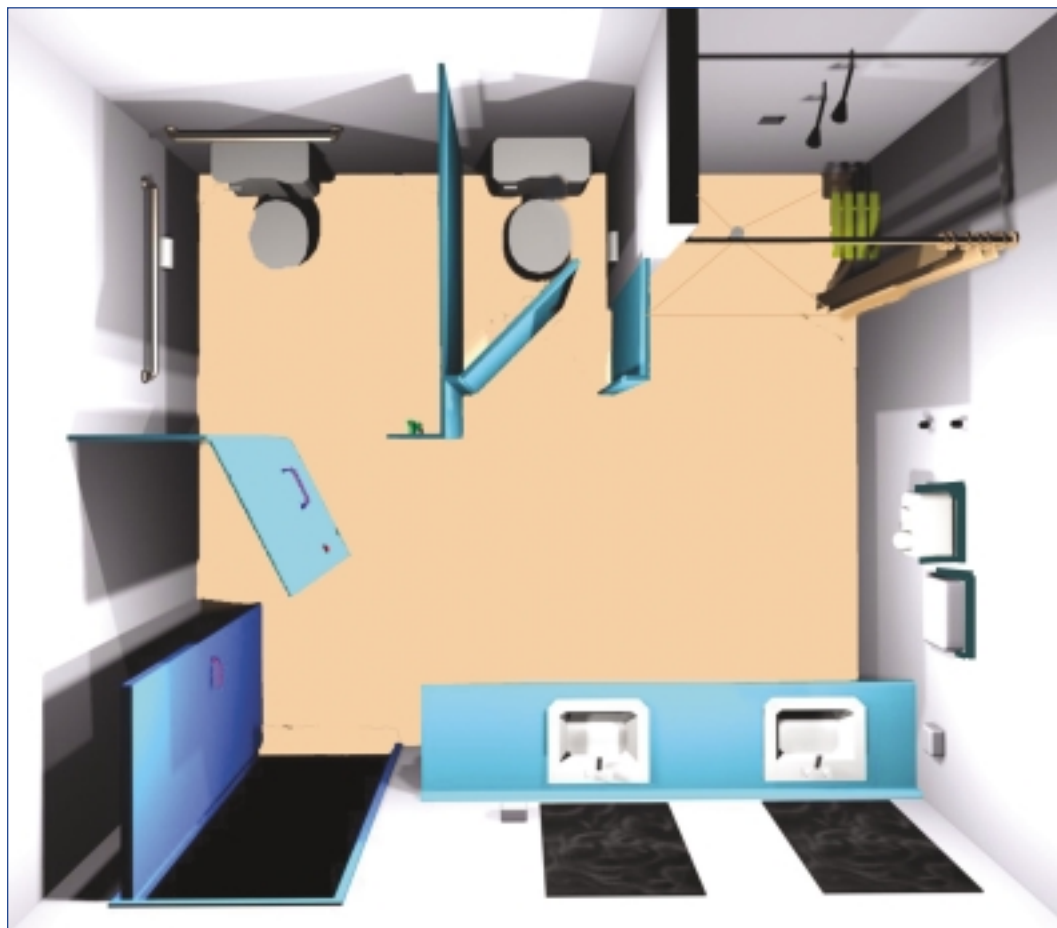
Permettre d'accéder aux toilettes et d'utiliser facilement et en toute sécurité les accessoires.

Favoriser l'existence de toilettes privées mixtes ou « familiales » permettant la présence d'un aidant.

- Identifier les toilettes adaptées par une signalisation appropriée.

- Disposer, de façon ergonomique, les accessoires dans les toilettes afin de les rendre visibles et faciles d'accès.

- Installer des toilettes adaptées, à tous les 45 m sur le même plancher.



Toilettes

CRITÈRES DE DESIGN

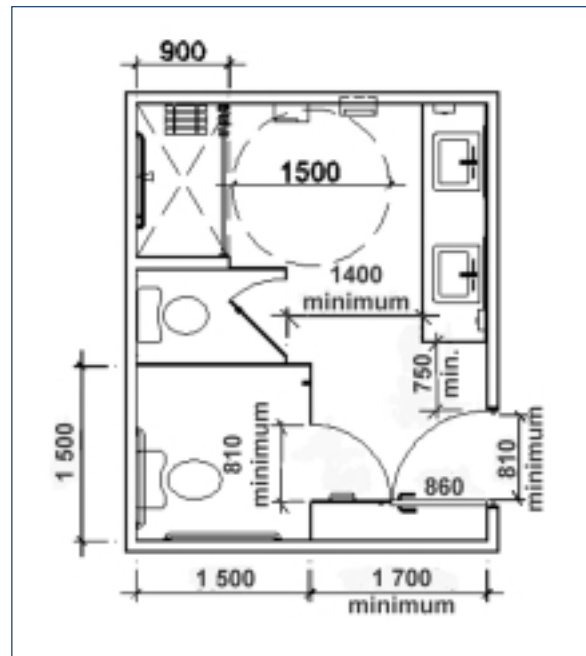
SALLE

Accès et aire de manœuvre

- 1500 mm de diamètre libre nécessaire à la rotation du fauteuil roulant
- seuil de porte d'au plus 13 mm de hauteur biseauté
- ouverture libre minimale : 810 mm lorsque la porte est ouverte
- poignée bec-de-cane, en « D » ou en « L »
- dégagement d'au moins 1700 mm entre les portes de la cabine et de la salle s'ouvrant l'une vers l'autre, et un dégagement de 1400 mm entre la cabine et tout appareil sanitaire fixé au mur
- robinetterie à levier, plus facile d'utilisation
- cabine adaptée accessible à proximité de l'entrée de la salle

Sécurité fonctionnelle

- surface du plancher antidérapante
- alarme lumineuse de couleur rouge, type gyrophare, fixée au plafond



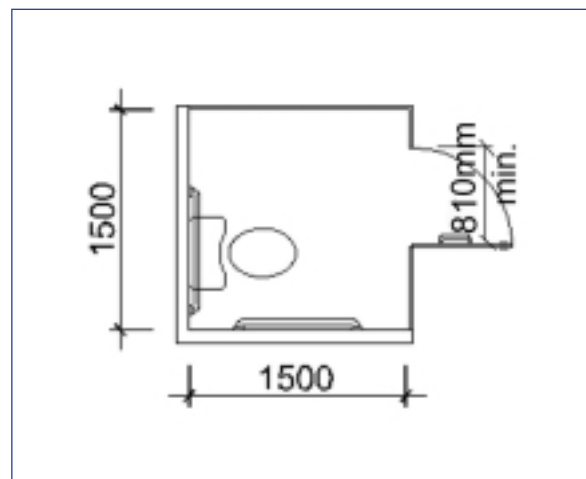
CABINE ADAPTÉE

Accès et aire de manœuvre

- dimensions min. d'une cabine : 1500 mm de largeur x 1500 mm de profondeur
- ouverture libre minimale : 810 mm lorsque la porte est ouverte
- dispositifs de fermeture et de verrouillage de porte de type loquets, faciles à saisir et situés à 915 mm du plancher
- deux crochets porte-manteaux, formant une saillie d'au plus 25 mm, le premier fixé à 1200 mm et le second à 1600 mm

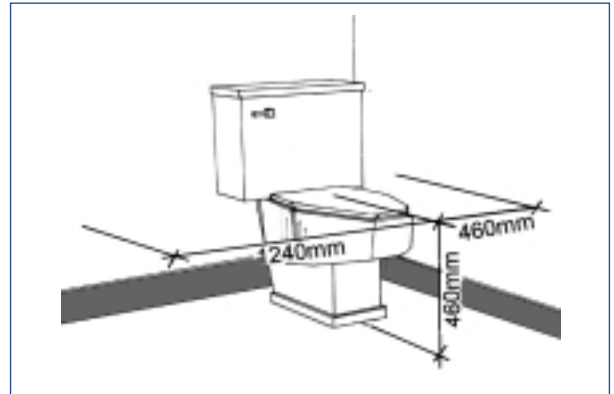
Sécurité fonctionnelle

- porte qui se verrouille de l'intérieur
- porte qui s'ouvre vers l'extérieur et de préférence contre un mur ou vers l'intérieur sans restreindre l'aire de manœuvre
- porte munie d'une poignée à l'intérieur d'au moins 140 mm de longueur, dont le centre est situé entre 200 et 300 mm côté charnières, à une hauteur entre 900 et 1000 mm du plancher, et d'une poignée à l'extérieur

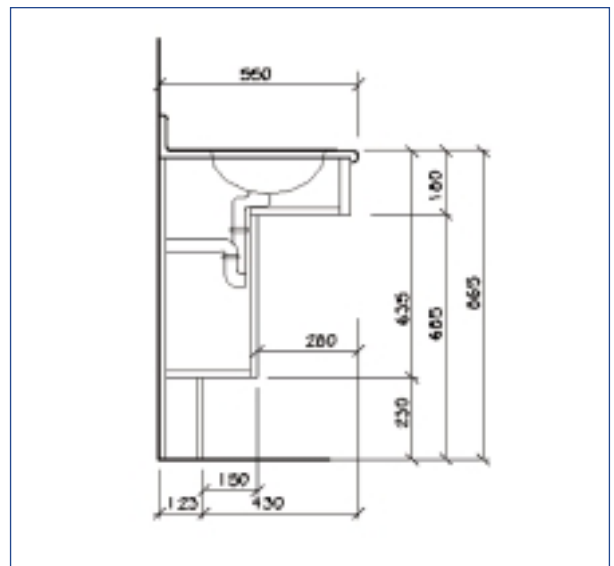


TOILETTE ADAPTÉE**Accès et aire de manœuvre**

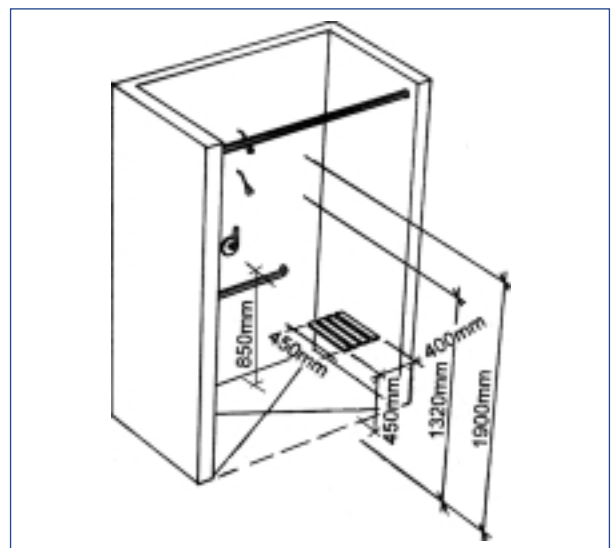
- hauteur d'une toilette adaptée : 460 mm
- modèle fixé au mur ou fixé au plancher avec une base étroite
- axe à une distance de 460 mm d'un mur latéral. De l'autre côté, dégagement minimal de 1240 mm libre de tout obstacle comme un lavabo ou un mur
- chasse d'eau automatique ou à action manuelle facilement accessible
- munie d'un couvercle permettant de s'adosser

**COMPTOIR ET LAVABO ADAPTÉS****Accès et aire de manœuvre**

- hauteur de la surface du comptoir : 865 mm
- dégagement sous le comptoir du lavabo : 685 mm de hauteur x 760 mm de largeur min. x 485 mm de profondeur min.
- centre du lavabo : 460 mm min. d'un mur latéral
- robinetterie à levier plus facile à utiliser
- tuyaux désaxés vers le mur et isolés pour éviter les risques de brûlures

**DOUCHE ADAPTÉE****Accès et aire de manœuvre**

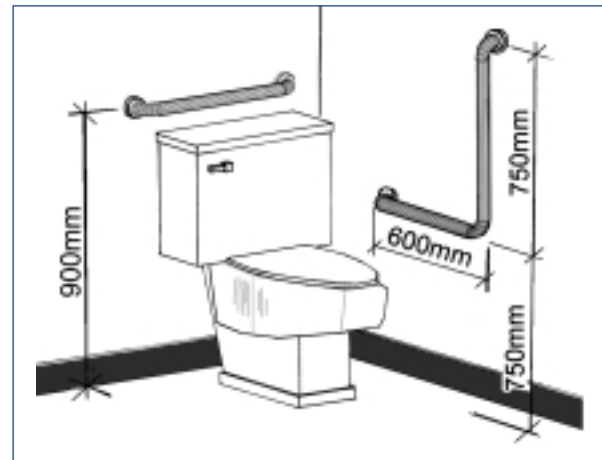
- dimensions minimales : 900 mm de profondeur x 1500 mm de largeur
- espace libre devant la douche : au moins 900 mm de profondeur sur toute la largeur de la cabine
- seuil biseauté d'au plus 13 mm de hauteur
- siège de douche articulé sans mécanisme à ressort
- 450 mm de largeur x 400 mm de profondeur
- hauteur du siège : 450 mm au-dessus du plancher
- siège conçu pour supporter au moins 130 kg (300 lbs)
- robinetterie à une seule manette placée à une hauteur de 850 mm sur le mur adjacent au siège
- porte-savon encastré et accessible du siège de douche
- surface de plancher antidérapante



ACCESSOIRES

Accès et aire de manœuvre

- tous les accessoires devraient être accessibles à une hauteur variant entre 600 mm et 1200 mm du plancher et regroupés près des utilités correspondantes
- miroir : appuyé sur le dossier du comptoir, hauteur minimale d'installation : à 850 mm du plancher, avec section inclinée
- distributeur de papier hygiénique à 600 mm du plancher, fixé au mur latéral, positionné afin d'éviter les mouvements de torsion et dont le déroulement du papier se fait librement
- séchoir à main : hauteur maximale de 1200 mm
- séchoir à cheveux : hauteur maximale de 1350 mm



BARRE D'APPUI

Accès et aire de manœuvre

- diamètre de 30 à 40 mm à surface antidérapante
- distance d'un mur à la barre : 35 à 45 mm
- résistante à une charge d'au moins 1,3 kN

Douche

- barre « L » 600 mm X 750 mm fixée horizontalement à la paroi latérale la plus près à 750 mm du plancher et empiétant de 300 mm au-dessus du banc sur le mur latéral

Toilette

- barre en « L » 600 mm x 750 mm fixée horizontalement à la paroi latérale la plus près de la toilette, à 750 mm du plancher
- barre horizontale fixée au mur arrière et couvrant toute la largeur de la cuvette de la toilette à 900 mm de hauteur
- barre rabattable perpendiculaire au mur en l'absence de mur adjacent



TOILETTES PRIVÉES MIXTES OU FAMILIALES

Toilettes constituées d'une seule grande pièce, équipée de tous les appareils de plomberie et de tous les accessoires de sécurité nécessaires, directement accessibles

d'un corridor commun et pouvant accommoder les clientes suivantes :

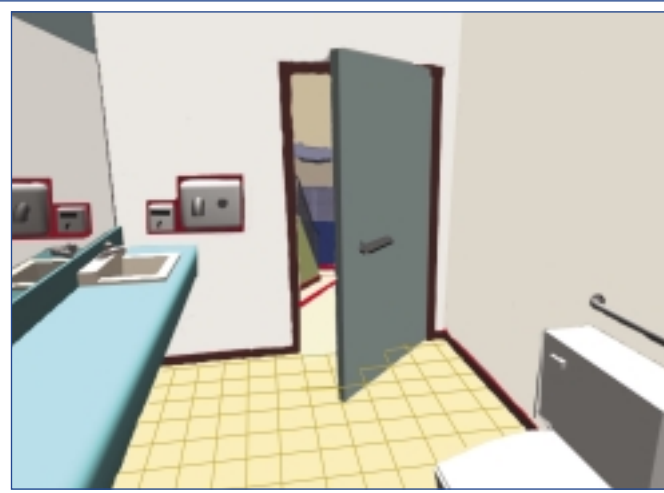
- personnes handicapées ou âgées, homme ou femme, accompagnées d'une personne aidante, homme ou femme ;
- parents, homme ou femme, accompagnés d'un enfant, garçon ou fille, souvent avec poussette

CRITÈRES DE DESIGN**Accès et aire de manœuvre**

- dimensions minimales : 1700 mm x1700 mm
- ouverture minimale libre : 810 mm, lorsque la porte est ouverte
- porte ouvrant vers l'extérieur ou vers l'intérieur si l'aire de manœuvre de 1500 mm de diamètre est respecté lorsque la porte est ouverte
- dégagement intérieur, voir toilettes, toilette adaptée et comptoir

Sécurité fonctionnelle

- poignée en bec-de-cane, en « D » ou en « L »
- deux crochets porte-manteaux formant une saillie d'au plus 25 mm, un à 1200 mm avec table et un à 1600 mm du plancher
- dispositif de verrouillage de type loquets, faciles à saisir, situé à 915 mm du plancher et pouvant être déverrouillé de l'extérieur en cas d'urgence
- table à langer préfabriquée ouvrant à la hauteur du comptoir ou prévoir un comptoir suffisamment long



■ Toilettes privées mixtes ou familiales

AUTRES RÉFÉRENCES

Articles du Code de construction du Québec-Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment-Canada 1995 (modifié)

Pour les bâtiments visés par la partie 3 du Code (article 2.1.2.1) : 3.8.2.3, 3.8.3.8, 3.8.3.9, 3.8.3.10, 3.8.3.11, 3.8.3.12, 3.8.3.13, 3.8.3.17

Références et autres ressources

- Manuel d'utilisation du Guide pratique
- Barker, P., Barrick, J., Wilson, R., *Building Sight*
- Richard, P., *Guide normatif d'accessibilité universelle*

Fiches complémentaires

- Fiche 06 : Signalisation